

N° 5166¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

modifiant la loi du 25 juillet 2002 portant création et réglementation des professions de géomètre et de géomètre officiel et portant modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

(27.6.2003)

Par sa lettre du 2 juin 2003, Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget a bien voulu saisir la Chambre de Commerce pour avis du projet de loi sous rubrique.

L'objet du présent projet de loi est de permettre l'admission au stage professionnel de géomètre officiel des candidats n'ayant pas encore accompli leur première année de stage, ainsi que l'attribution d'une indemnité de stage aux candidats pour la période de stage accomplie auprès de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Etant donné qu'il s'agit d'une adaptation visant à faciliter l'accomplissement du stage suite aux premières expériences de la récente loi du 25 juillet 2002, la Chambre de Commerce n'a pas de remarques particulières à formuler à l'égard de la modification envisagée.

*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de loi sous avis.

